

Envoi par télécopieur et par courrier : (418) 775-0658

Québec, le 24 septembre 2001

Monsieur Daniel Hardy
Division de la gestion de l'habitat du poisson
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec

Monsieur,

La question 3 adressée au représentant de Pêches et Océans Canada lors de l'audience publique, M. Jacques Lacroix, porte sur une demande de la commission (document déposé DT1, p. 34, lignes 1429 à 1436) formulée en référence à la recommandation A.10, Réduire les travaux de dragage dans le Saint-Laurent, du Plan de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent.

Le document intitulé *Mise en œuvre du Plan de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent : 1996-1997*, revu par le Comité sur le rétablissement du Béluga du Saint-Laurent et publié par le ministère des Pêches et des Océans et le Fonds mondial pour la nature WWF Canada en mai 1998 fait état, à la page 27, que Pêches et Océans Canada a examiné, en 1996, 31 projets de dragage ou d'infrastructure en milieu côtier situés dans l'estuaire du Saint-Laurent en aval de Québec en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les pêches*. Lors de ces examens, une attention particulière a été accordée

...2

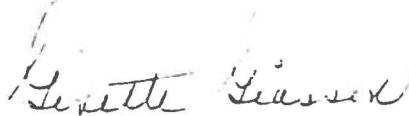
Monsieur Daniel Hardy

- 2 -

Le 24 septembre 2001

aux préoccupations concernant les risques pour le Béluga, surtout en ce qui concerne le dérangement occasionné par les opérations envisagées. La commission s'intéresse particulièrement au dérangement du Béluga par les travaux de dragage. Quelles sont les principales conclusions de Pêches et Océans Canada à ce chapitre à la suite de l'examen de ces projets?

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ginette Giasson
Coordonnatrice du Secrétariat
de la commission